

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
16 février 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 28

2023D009

OBJET :

**08. PLAN LOCAL
D'URBANISME. 5^{ème}
MODIFICATION
SIMPLIFIÉE. BILAN DE
LA MISE À
DISPOSITION ET
APPROBATION.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le

ID : 059-215904004-20240222-2024D009-DE



L'an deux mil-vingt- quatre, le vingt-deux FÉVRIER

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. DELVOYE Philippe – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis
M. LORIDAN Bernard, **procuration** à Mme PETITPRET Sabine
M. CITERNE Joël, **procuration** à M. ROBBE Jean-Pierre
Mme FLAMENT Laëtitia, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine
Mme CLINKEMAILLIE Colette, **procuration** à Mme BOULENGER Delphine
Monsieur TREDEZ Alain, **procuration** à M. TIMLELT Frédéric

ABSENT : M. LAPIERRE Julien

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Le Maire de la commune de Merville (Nord),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;
- Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 153-45 et L.153-47.
- Vu la délibération du 26 juillet 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme, et ayant fait l'objet d'une modification simplifiée N°1 le 28 juin 2018, d'une modification simplifiée N°2 le 20 septembre 2018, et d'une modification simplifiée N°3 le 13 juillet 2020.
- Vu l'arrêté du 09 novembre 2023 prescrivant la modification simplifiée n°5 du PLU ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2023 fixant les modalités de la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n° 5 du PLU ;
- Vu les avis émis par les personnes publiques associées, notamment l'avis du Conseil Départemental du Nord, du TRAPIL, du Syndicat Mixte Flandre et Lys, de la Commune de Calonne-sur-la-Lys, de la CDPENAF et de la Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais.
- Vu le dossier de modification simplifiée annexé à la présente délibération;

Par arrêté du Maire du 09 novembre 2023 a été prescrite la modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme de Merville en application de l'article L.153-45 du Code de l'Urbanisme. Cette modification a pour objet de modifier l'article 11 de la zone UA, UB, UC et 1AU afin de préciser les obligations en matière de traitement des clôtures.

.../...

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le

ID : 050 215904004-20240222-20240009-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2024

**OBJET : 08. PLAN LOCAL D'URBANISME. 5^{ème}
LA MISE À DISPOSITION ET APPROBATION.**

MODIFICATION SIMPLIFIÉE / BILAN DE

Considérant qu'il apparaît en conséquence opportun d'adapter le PLU de la Commune sur ce point.

Considérant les modalités de la concertation fixées par délibération du 28 septembre 2023 :

- La mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée s'est faite en mairie place de la Libération, 59660 MERVILLE, du 1^{er} décembre 2023 au 2 janvier 2024 inclus.
- La mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en mairie pendant les heures d'ouverture ;
- La mise en ligne de l'avis de publication sur le site internet de la ville ;
- L'affichage aux panneaux officiels de la mairie ;
- Considérant que ces mesures ont été appliquées ;

Considérant que lors de la phase de consultation, les personnes publiques associées ayant répondu ont émis un avis favorable ;

Considérant que lors de la phase de consultation, les personnes ayant consulté le dossier n'ont pas émis de remarques sur le registre en Mairie.

Conformément à l'article L.153-45 du Code de l'Urbanisme, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de tirer le bilan de la mise à disposition ;
- d'approuver la modification simplifiée n°5 du PLU tel qu'annexée à la présente délibération ;
- de dire que le PLU modifié sera tenu à la disposition du public à la mairie de Merville aux heures d'ouverture ;
- de dire que la présente délibération sera affichée en Mairie pendant un mois et que mention sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- de dire que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs ;
- de dire que la présente délibération sera notifiée, avec un exemplaire du PLU modifié approuvé à Monsieur le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Nord et à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dunkerque;
- de dire que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.